



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

SEANCE du 2 JUILLET 2025

Nombre de délégués en exercice : 53

Présents : 31

Excusés : 22

Date convocation : 5 juin 2025
Date affichage : 17 juillet 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BUSSIÈRE P, CALINON S, CHAMPHANET S, CROISERAT JL, DEWALLY D, FERNOUX-COUTENET G, FICHERE JP, MANGIN I, BREMOND G, GUERRIN B, HOFFMANN M, MATHIOT A, MEUGIN O, MIRAT M, PERNOUX A, REBILLARD JM, VADANT M.
Communauté de Communes Jura Nord : BOURCET A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.
Communauté de Communes du Val d'Amour : DEJEUX A, DUGOIS C, PICHON JC, MASUYER C, THERY J.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : GARNIER JN, LAGALICE C, SCHMITT A.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, CHAUCHEFOIN G, DAMY O, DIEBOLT A, GUIBELIN H, LACROIX O, LAGNIEN J, PECHINOT J, ROBERT JC.
Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, BÉNESSIANO M, CHANCENOTTE A.
Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEGAY P, HENRIOD G, FRAICHARD A.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, CORDIER E, FLUCHON E, GUILLEMOT J, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : Monsieur DEJEUX Alain

Envoyé en préfecture le 23/07/2025

Reçu en préfecture le 23/07/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250702-02072025_10CS-DE

OBJET : Poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°14062023-5cs du Comité syndical en date du 14 Juin 2023, approuvant les modalités de captation des biodéchets, à savoir :

- Incitation au compostage domestique en habitat pavillonnaire
- Collecte des biodéchets en habitat collectif et auprès des professionnels assimilés

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 21 mai 2025,

Considérant la mise en place de la collecte des biodéchets en mai 2024 dans le cadre d'un programme soutenu par l'ADEME sur trois ans,

Le Président EXPOSE :

A ce jour, 19 bornes à biodéchets sont installées – avec un taux de captation observé de 14 kg/an/hab. et 14 professionnels desservis. Entre 1.2 à 1.4 tonnes de biodéchets sont collectés chaque semaine et détournés de l'incinération.

Cette première phase de déploiement mais aussi les retours d'expériences d'autres collectivités nous ont permis d'adapter les outils : bioseau plein (abandon des sacs kraft) – possibilité de déployer des composteurs grutables dans les zones de faible captation (pour limiter les fréquences et donc les coûts de collecte). Ainsi, au cours du second semestre, le déploiement dans les communes avec de l'habitat collectif et dans les secteurs d'habitat collectif de Dole se poursuivra.

Par ailleurs, le SICTOM a été sollicité par des communes (sans habitat collectif) pour le déploiement de la collecte des biodéchets avec l'implantation de points d'apports volontaires en cœur de village. Il est proposé dans un premier temps de se limiter aux communes collectées en apport volontaire, soient Menotey et Rochefort sur Nenon. En effet, dans ces communes, les usagers devront déjà apporter leurs déchets résiduels et recyclables dans les points d'apport volontaire – et dans cette logique, il semble judicieux de proposer aussi l'apport des biodéchets. Le dispositif proposé sera le composteur grutable, pour limiter la fréquence de collecte, et dans le cadre d'une convention liant la commune et le SICTOM et précisant les modalités et les rôles de chaque entité. Un accompagnement en information et sensibilisation auprès des usagers sera déployé en parallèle.

Ce déploiement hors habitat collectif sera proposé uniquement dans deux communes dans un premier temps. En effet, il est souhaité une évaluation du dispositif portant sur :

- La complémentarité entre les dispositifs de compostage domestique et de collecte
- L'appropriation par les usagers
- La validité technique du matériel de pré-collecte (qualité du compost, conditions de collecte)
- La quantité de biodéchets détournés
- L'organisation impliquée par ce dispositif entre les interventions de la commune et du SICTOM.

Après 6 mois de mise en place, le dispositif sera évalué et présenté en séance pour convenir des suites à accorder à cette nouvelle orientation, et dans un contexte à venir de forte hausse du coût de l'incinération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Syndical :

- ✓ **APPROUVE** cette orientation complémentaire en test de déploiement de la collecte des biodéchets
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention à venir avec les communes concernées



Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 039-253900633-20250702-02072025_10CS-DE

Berser
Levavult